Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260320-2026_07-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars 2026

DÉLIBÉRATION n°2026 – 07 ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingtième jours du mois de mars 2026, à vingt heure trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de PLÉBOULLE se sont réunis dans la salle habituelle des séances, sur convocation qui leur a été adressée par Mme Myriam CHERDEL, maire sortante, conformément aux articles *L.2121-7 et L.2121-10 du CGCT*

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 14. Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL le Maire, Patrick RENAULT, Delphine FRANCE, Yannick BROSSAS, Cyril HUCHET, Virginie FRANCOIS Luc REBOURS Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT

01 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Annabelle NEVOT

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le lundi 16 mars 2026

Madame le Maire, ou Monsieur le Maire, explique,

ARTICLE 1 : Fixation du nombre d'adjoints
Conformément à l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal fixe le nombre d'adjoints au maire à 3 (dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil

ARTICLE 2 : Élection des adjoints

Les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste paritaire à la majorité absolue des suffrages exprimés (articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Résultats du scrutin :
- 1er adjoint : M Patrick RENAULT, élu au 1er tour avec 14 voix sur 15 votants.
- 2e adjoint : Mme Delphine FRANCE, élu au 1er tour avec 13 voix sur 15 votants
- 3e adjoint : M Yannick BROSSAS, élu au 1er tour avec 12 voix sur 15 votants.

Les résultats sont proclamés. Les élus prêtent serment immédiatement.

ARTICLE 3 : Publicité. Les résultats sont affichés en mairie dans les 24 heures (art. L.2122-12 CGCT). Le PV complet est transmis au préfet et au tribunal administratif pour contrôle de légalité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260320-2026_07-DE

CHARGE Mme le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance Annabelle NEVOT

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 20 mars 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL